

Guide des frais de transferts internationaux

Barclays Europe

Conditions applicables au 1^{er} octobre 2020



Facturation forfaitaire de Frais de Transferts Internationaux Barclays

Lorsque vous décidez d'exécuter un virement international/Swift avec une option de facturation des frais à l'émetteur (OUR), Barclays facturera des frais de transfert destinés à couvrir ceux qui sont demandés par les banques tierces pour le traitement de votre virement. Ce document détaille les options de facturations qui vous sont proposées, présente les avantages de ce mode de facturation et fournit une liste détaillée des frais applicables pays par pays.

Les frais présentés dans ce document font partie intégrante du guide des conditions tarifaires.

Modes de facturation des frais: OUR/BEN/SHA

A l'instruction d'un virement international/Swift, il vous sera généralement proposé trois options de facturation des frais de transfert qui vous permettront de choisir comment seront affectés les frais de transfert entre vous et le bénéficiaire:

- Option de facturation OUR – Stipule que vous souhaitez régler tous les frais de transfert.
- Option de facturation BEN – Stipule que vous souhaitez que tous les frais de transfert soient réglés par le bénéficiaire.
- Option de facturation SHA – Stipule que vous souhaitez que les frais de transfert demandés par Barclays soient réglés par vous tandis que les autres frais de transfert seront réglés par le bénéficiaire (frais partagés).

Dans le diagramme ci-dessous, nous proposons une représentation graphique de l'affectation des frais de transfert en fonction de votre choix du mode de facturation. Les points de couleur bleue foncée symbolisent un élément possible de facturation, les flèches bleues indiquent vers quel acteur seront dirigés les éléments de facturation.

Option de facturation OUR

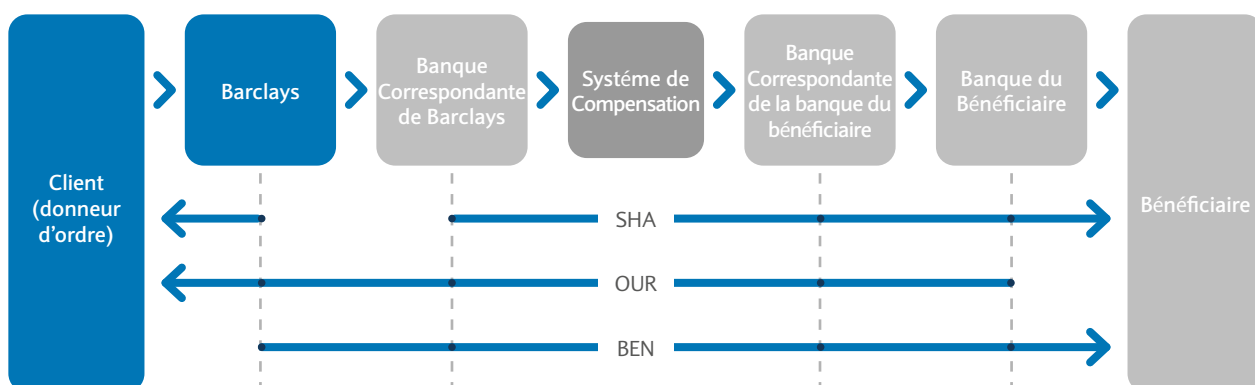
Comme présenté ci-dessus, en choisissant le mode facturation OUR, vous indiquez que vous souhaitez régler tous les frais de transfert relatifs à votre virement y compris les frais de routage et de traitement facturés par les établissements impliqués dans la chaîne jusqu'au bénéficiaire. Dans la plupart des cas, cette option de facturation permettra d'assurer le transfert intégral du montant instruit au bénéficiaire. Cependant en raison d'exceptions dans certains pays Barclays ne peut garantir que le montant instruit sera intégralement transféré au bénéficiaire dans tous les cas de figure.

Note: Selon la Directive sur les Services de Paiements (DSP2) et à moins que vous n'agissiez en tant que Prestataire de Services de Paiement, lorsque vous souhaitez adresser un paiement vers un bénéficiaire situé dans un pays de l'UE/EEA seule l'option de facturation SHA est possible.

Facturation forfaitaire des Frais de Transferts Internationaux

Barclays appliquera une facturation forfaitaire des frais de transferts internationaux sur votre compte plutôt que de vous refacturer les frais réels demandés par les banques tierces qui peuvent varier en montant et qui peuvent être réclamés plusieurs semaines ou mois après le traitement de votre instruction. Les banques tierces impliquées dans la chaîne de routage solderont leurs factures directement avec Barclays.

Répartition des frais entre les acteurs impliqués dans une chaîne de transferts internationaux



Note: Barclays et la Banque du Bénéficiaire sont deux acteurs toujours présents dans la chaîne de paiement. Les banques de Correspondant sont des intermédiaires optionnels qui seront impliqués dans certains cas de figure (par exemple pour l'accès à certaines devises ou certains pays).

Les montants forfaitaires des frais de transferts internationaux de Barclays pour chaque pays de destination sont déterminés par l'analyse périodique des dossiers qui nous sont transmis. Ces forfaits peuvent donc être inférieurs ou supérieurs aux montants réclamés par des banques tierces impliquées dans le traitement de certains transferts.

Les avantages de la facturation forfaitaire des Frais de Transferts Internationaux

Ce mode de facturation, mis en œuvre via notre service de facturation périodique offre les avantages suivants:

- La normalisation des frais de transfert est basée sur le pays de destination plutôt que dépendante des montants facturés par les banques tierces impliquées dans la chaîne de traitement des paiements.
- La facturation d'un forfait garantit de connaître avec certitude la totalité des frais associés à l'exécution d'un virement. Barclays ne dispose d'aucun recours à votre égard si les montants réclamés par une banque tierce sont supérieurs au forfait facturé par Barclays. Ce dispositif permet d'assurer que les frais de transfert soient déterminés au moment de l'instruction du virement.
- La facturation d'un forfait offre aussi la transparence sur la date de perception des frais puisque le forfait est connu et apparaît dans le relevé mensuel de facturation, vous permettant ainsi d'assurer le provisionnement de votre compte.

- La facturation d'un forfait permet une réconciliation plus facile de vos frais avec votre transaction puisque nous fournirons un état détaillé des calculs de frais dans la pré-notification de facturation.

Facturation forfaitaire des Frais de Transferts Internationaux – Liste des Pays

Dans la liste des pays et territoires figurant ci-dessous, nous détaillons le montant du forfait applicable. Si le pays de destination de votre virement n'est pas indiqué, le montant du forfait appliqué sera par défaut de €11,50. Si votre virement est effectué depuis un compte tenu dans une devise autre que l'Euro et que vous décidez de payer les frais à partir de ce compte, le montant des frais applicables sera converti dans la devise du compte au taux de change Barclays en vigueur.

Les montants indiqués ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés périodiquement suite aux analyses effectuées sur les dossiers reçus. Si un ou plusieurs montants devaient augmenter alors une notification préalable vous sera adressée. Merci de bien vouloir noter que dans certains pays des taxes pourront être ajoutées à ces frais (par exemple Droit de Timbre au Portugal).

Pays de Destination	Code Pays	Montant du forfait par transaction (EUR)
Afghanistan	AF	€11,50
Afrique du Sud	ZA	€12,75
Albanie	AL	€11,50
Algérie	DZ	€11,50
Allemagne	DE	0,15% du montant du transfert Minimum €9,25 – Maximum €34,50
Andorre	AD	€11,50
Anguilla	AI	€11,50
Antigua et Barbuda	AG	€11,50
Antilles Néerlandaises	AN	€11,50
Arabie Saoudite	SA	€9,25
Argentine	AR	€23
Aruba	AW	€11,50
Australie	AU	€7
Autriche	AT	0,25% du montant du transfert Minimum €8 – Maximum €34,50
Bahamas	BS	€11,50
Bahreïn	BH	€11,50
Bangladesh	BD	€11,50

Pays de Destination	Code Pays	Montant du forfait par transaction (EUR)
Belgique	BE	0,20% du montant du transfert Minimum €8 – Maximum €34,50
Belize	BZ	€11,50
Bénin	BJ	€11,50
Bermudes	BM	€11,50
Bonaire, Saint Eustache et Saba	BQ	€11,50
Botswana	BW	€11,50
Brésil	BR	€4,50
Brunei Darussalam	BN	€11,50
Bulgarie	BG	€8
Cameroun	CM	€11,50
Canada	CA	€4,50
Chili	CL	€19,75
Chine	CN	€7
Chypre	CY	0,50% du montant du transfert Minimum €15 – Maximum €23
Colombie	CO	€11,50
Congo	CG	€11,50
Corée du Sud	KR	€18,50
Costa Rica	CR	€11,50
Côte d'Ivoire	CI	€11,50
Croatie	HR	€11,50
Curaçao	CW	€11,50
Danemark	DK	€5,75
Djibouti	DJ	€23
Dominique	DM	€11,50
Egypte	EG	€10,25
Emirats Arabes Unis	AE	€10,25
Equateur	EC	€23
Espagne	ES	0,15% du montant du transfert Minimum €5,75 – Maximum €34,50
Estonie	EE	€7
Etats Unis	US	€4,50
Ethiopie	ET	€23
Fédération de Russie	RU	€4,50
Fidji	FJ	€11,50
Finlande	FI	0,12% du montant du transfert Minimum €5,75 – Maximum €34,50
France	FR	€21,75

Pays de Destination	Code Pays	Montant du forfait par transaction (EUR)
Gabon	GA	€11,50
Gambie	GM	€11,50
Ghana	GH	€11,50
Gibraltar	GI	€3,50
Grande Bretagne	GB	€0,00
Grèce	GR	€3,50
Grenade	GD	€11,50
Guatemala	GT	€11,50
Guernesey	GG	€8
Guinée	GN	€23
Guyane	GY	€11,50
Guyane Française	GF	€11,50
Honduras	HN	€11,50
Hong Kong	HK	€16
Hongrie	HU	€8
Ile de la Réunion	RE	€11,50
Ile de Man	IM	€3,50
Ile Maurice	MU	€4,50
Iles Caïmans	KY	€11,50
Iles Cook	CK	€11,50
Iles Salomon	SB	€11,50
Îles Turques-et-Caïques	TC	€11,50
Iles Vierges Américaines	VI	€11,50
Iles Vierges Britanniques	VG	€11,50
Inde	IN	€5,75
Indonésie	ID	€20,75
Irlande	IE	0,15% du montant du transfert Minimum €9,25 – Maximum €23,00
Islande	IS	€4,50
Israël	IL	€24,25
Italie	IT	0,15% du montant du transfert Minimum €13,75 – Maximum €34,50
Jamaïque	JM	€11,50
Japon	JP	€18,50
Jersey	JE	€3,50
Jordanie	JO	€15
Kenya	KE	€15
Kirghizistan	KG	€23
Kosovo	XK	€11,50

Pays de Destination	Code Pays	Montant du forfait par transaction (EUR)
Koweït	KW	€3,50
La Barbade	BB	€11,50
Lesotho	LS	€23
Lettonie	LV	€20,75
Liban	LB	€11,50
Libye	LY	€11,50
Liechtenstein	LI	€5,75
Lituanie	LT	€8
Luxembourg	LU	0,15% du montant du transfert Minimum €15 – Maximum €34,50
Macao	MO	€11,50
Madagascar	MG	€11,50
Malaisie	MY	€11,50
Malawi	MW	€23
Malte	MT	0,12% du montant du transfert Minimum €4,50 – Maximum €20,75
Maroc	MA	€18,50
Mexique	MX	€8
Monaco	MC	0,10% du montant du transfert Minimum €21,75 – Maximum €34,50
Montserrat	MS	€11,50
Myanmar	MM	€11,50
Namibie	NA	€11,50
Népal	NP	€23
Nigéria	NG	€11,50
Norvège	NO	€11,50
Nouvelle Zélande	NZ	€5,75
Oman	OM	€11,50
Ouganda	UG	€23
Pakistan	PK	€9,25
Panama	PA	€11,50
Papouasie Nouvelle Guinée	PG	€11,50
Paraguay	PY	€23
Pays Bas	NL	0,15% du montant du transfert Minimum €7,00 – Maximum €34,50
Pérou	PE	€11,50
Philippines	PH	€3,50
Pologne	PL	€17,25
Polynésie Française	PF	€11,50

Pays de Destination	Code Pays	Montant du forfait par transaction (EUR)
Porto Rico	PR	€11,50
Portugal	PT	0,25% du montant du transfert Minimum €15 – Maximum €34,50
Qatar	QA	€5,75
République Dominicaine	DO	€11,50
République Tchèque	CZ	€11,50
Roumanie	RO	€9,25
Rwanda	RW	€11,50
Saint Kitts et Nevis	KN	€11,50
Saint Martin	SX	€11,50
Saint Vincent et les Grenadines	VC	€11,50
Sainte Lucie	LC	€11,50
Samoa	WS	€11,50
Sénégal	SN	€11,50
Seychelles	SC	€11,50
Singapour	SG	€11,50
Soudan	SD	€11,50
Sri Lanka	LK	€7
Suède	SE	€3,50
Suisse	CH	€5,75
Surinam	SR	€23
Swaziland	SZ	€23
Syrie	SY	€11,50
Taiïwan	TW	€26,50
Tanzanie	TZ	€11,50
Thaïlande	TH	€11,50
Togo	TG	€11,50
Trinidad et Tobago	TT	€11,50
Tunisie	TN	€11,50
Turquie	TR	€20,75
Ukraine	UA	€23
Uruguay	UY	€23
Vanuatu	VU	€11,50
Venezuela	VE	€23
Vietnam	VN	€11,50
Yémen	YE	€23
Zambie	ZM	€11,50
Zimbabwe	ZW	€23

Liste des pays concernés par la Directive sur les Services de Paiement (DSP2)

Allemagne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre
Croatie	Danemark	Espagne ¹	Estonie	Finlande ²
France ³	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande
Italie	Lettonie	Liechtenstein	Lituanie	Luxembourg
Malte	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal ⁴
Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Royaume-Uni ⁵
République Tchèque				

Notes:

¹ Incluant les Iles Canaries, Ceuta et Melilla.

² Incluant les Iles Aland.

³ Incluant la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane Française, et La Réunion, mais à l'exclusion de St Pierre et Miquelon et Mayotte.

⁴ Incluant les Açores et Madère.

⁵ Incluant Gibraltar mais à l'exclusion de l'île de Man, Guernesey, et Jersey.

Barclays Bank Ireland PLC, Succursale en France – Principal établissement: 34/36, avenue de Friedland – 75383 Paris Cedex 8 – 842 837 080 R.C.S. Paris.

Barclays Bank Ireland PLC est une société anonyme de droit irlandais faisant appel public à l'épargne (Public Company Limited By Shares) – siège social: One Molesworth Street, Dublin 2, Irlande, D02 RF29. Numéro d'identification: 396330.

Une liste des noms et les informations personnelles des dirigeants de la société peuvent être consultées au siège social de la société pour un coût unitaire fixe.

Barclays Bank Ireland PLC, succursale du Luxembourg est immatriculée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B234790 et elle a son établissement principal au 9 allée Scheffer, 2520 Luxembourg. Barclays Bank Ireland PLC est immatriculée en Irlande au Registre des Sociétés Irlandais. Siège social: One Molesworth Street, Dublin 2, Irlande, D02 RF29. Numéro d'identification: 396330.

Une liste des noms et les informations personnelles des dirigeants de la société peuvent être consultées au siège social de la société pour un coût unitaire fixe.

Barclays Bank Ireland PLC est une société régulée par la Banque Centrale d'Irlande et immatriculée en Irlande. Siège social : One Molesworth Street, Dublin 2, Irlande, D02 RF29. Numéro d'identification au registre irlandais des sociétés : 396330. Barclays Bank Ireland PLC, succursale belge est immatriculée en Belgique (registre BCE/KBO n° 0727958672) – Principal établissement : Bastion Tower, Level 21, Place du Champ de Mars 5, 1050 Brussels.

La succursale belge de Barclays Bank Ireland PLC est autorisée et régulée en Belgique par la Banque Nationale de Belgique.

Une liste des noms et les informations personnelles des dirigeants de la société peuvent être consultées au siège social de la société pour un coût unitaire fixe.

Référence de l'article: 9917492_BBI_FrFL. Juillet 2020